



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 16 septembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation sur la mise en place et l'utilisation du chien de protection

La direction départementale des territoires (DDT) organise une formation gratuite de deux jours, à destination des éleveurs de l'Ardèche et du secteur est de la Lozère, sur la mise en place et l'utilisation du chien de protection, les 7 et 8 octobre 2013.

Afin de lutter contre la prédation des troupeaux domestiques par le loup, il est conseillé aux éleveurs de protéger leur troupeau. Parmi les outils existants pour limiter les risques de prédation, le chien de protection a pour fonction de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ce chien n'est ni un chien de conduite, ni un chien de compagnie. L'intégration de ce type de chien nécessite une réelle technique de mise en place et d'éducation.

Un technicien spécialisé de l'association « La Pastorale Pyrénéenne » présentera les caractéristiques spécifiques du chien de protection, la méthode d'introduction du chiot, le suivi de l'éducation et la correction des comportements déviants. « La Pastorale Pyrénéenne » est une association au service de la protection des troupeaux, composée d'éleveurs et de bergers, qui met en place et assure le suivi technique des chiens de protection dans le massif pyrénéen depuis 1999.

Cette formation se compose par alternance de séquences théoriques avec échanges d'expériences et de séquences d'observation sur le terrain.

Ces deux journées de formation se dérouleront les :

**lundi 7 octobre et mardi 8 octobre 2013
de 9h00 à 17h30**

Séquences théoriques (le matin) : salle polyvalente de Saint Etienne de Lugdarès
Séquences pratiques (l'après-midi) : dans des exploitations environnantes.

L'inscription préalable à cette formation est impérative.

Il suffit de contacter avant le 1er octobre:

M. Jérôme DUMONT (DDT de l'Ardèche) au 04 75 65 50 43
ou par mail : jerome.dumont@ardeche.gouv.fr



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr